

Commune de SARRAGUZAN
Département du Gers
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 08/02/2022, le Maire de SARRAGUZAN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

M. Robert DOMEQ ayant pour profession Directeur de Préfecture à la retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de PAU.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la Commune de SARRAGUZAN en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique prévoit :

- l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU « site de l'église de SARRAGUZAN »,
- des modifications mineures de certains articles du règlement du PLU.

Le dossier a été dispensé d'évaluation environnementale en date du 14/01/2022 – les éléments relatifs à l'environnement se trouvent dans le rapport de présentation.

M. Jacques BERNICHAN, Maire de la Commune de SARRAGUZAN, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées (tél 06/16/56/80/50).

L'enquête se déroulera pendant 18 jours à la Mairie de SARRAGUZAN du 15/03/2022 au 01/04/2022 inclus.

Un dossier sous format papier ou sur poste informatique y est soumis à l'examen du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie (le Mardi de 16h30 à 18h30 et le Vendredi de 9h à 12h). Il est aussi consultable sous format dématérialisé sur le site internet suivant www.gers.gouv.fr (rubrique : [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques)

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de SARRAGUZAN :

- le Mardi 15/03/2022 de 16h30 à 18h30,
- le Vendredi 01/04/2022 de 9h à 12h.

Les observations et propositions sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de SARRAGUZAN. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M.le Commissaire enquêteur-Mairie de SARRAGUZAN-Au Village-32170 SARRAGUZAN, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : sarraguzan@wanadoo.fr Elles doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de SARRAGUZAN et sur le site internet www.gers.gouv.fr (rubrique : [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [Opérations d'aménagement \(Déclaration d'Utilité Publique, cessibilité, autres\)](#) > Rapport et conclusions des commissaires enquêteurs) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal de SARRAGUZAN.